

Stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire

2022 / 2028

ESS



La Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS) 2022-2028 résulte d'une collaboration étroite entre les parties prenantes réparties sur l'ensemble du territoire régional. Elle s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé dès 2017 avec la SRESS 2017-2021.

Cette nouvelle stratégie pour les années 2022-2028 se veut ambitieuse et concrète, avec un objectif clair : conforter les modèles d'entrepreneuriat de l'Economie Sociale et Solidaire, pour donner aux entrepreneurs confiance en l'avenir. Car les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire contribuent à un modèle vertueux de création de richesses en région : au travers des emplois non délocalisables qu'elles créent, des innovations et solutions agiles qu'elles développent, et de l'animation qu'elles portent au bénéfice de tous les territoires - notamment les plus fragiles ou les plus éloignés.

La Région, l'Etat et la Banque des territoires souhaitent renforcer leur collaboration avec les acteurs économiques de l'Economie Sociale et Solidaire, tels que la CRESS, les réseaux départementaux d'accompagnement, France Active ou encore l'URSCOP, pour développer des outils adaptés aux besoins du terrain et davantage articulés avec l'économie régionale dans son ensemble. Nous sommes convaincus qu'il faut s'appuyer sur la grande capacité des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire à travailler en collectif pour permettre leur ouverture et leur intégration à un réseau plus large en faveur de l'entrepreneuriat et du développement économique. Les valeurs d'engagement et de lien au territoire développées dans l'Economie Sociale et Solidaire sont un formidable moteur pour innover et agir en faveur de l'emploi, qui est notre principale priorité.

Cette stratégie régionale reflète la marque d'une grande confiance dans nos entrepreneurs et dans un développement optimiste et ancré dans les territoires.

Didier MARTIN
Préfet de la Région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

Philippe JUSSERAND
Directeur régional de la Banque des Territoires

Introduction	5
Axe 1 – Accompagner l'émergence et la pérennité des projets économiques de l'ESS	9
Priorité 1 : Garantir un accompagnement de qualité tout au long du projet entrepreneurial.....	10
Objectif 1 : Accompagner l'entrepreneuriat (création/reprise) dans l'ESS vers des modèles pérennes	10
Objectif 2 : Accompagner les entreprises dans leur développement ou leur changement d'échelle.....	11
Objectif 3 : Consolider le modèle économique et les emplois des structures de l'ESS en cas de fragilités	11
Objectif 4 : Promouvoir l'innovation sociale dans toutes les entreprises	12
Objectif 5 : Faciliter l'émergence et la structuration de projets économiques collectifs.....	12
Priorité 2 : Professionnaliser l'environnement au bénéfice des projets	14
Objectif 6 : Améliorer la connaissance des compétences disponibles dans les réseaux de l'ESS	14
Objectif 7 : Renforcer la spécialisation des réseaux sur leur plus-value par rapport au parcours « classique » de la création d'entreprise	14
Objectif 8 : Accompagner la professionnalisation du modèle associatif au service du modèle économique	15
Objectif 9 : S'appuyer sur les réussites pour valoriser l'entrepreneuriat dans l'ESS.....	16
Axe 2 : Créer un réseau d'accompagnement maillé élargi en soutien des projets	17
Priorité 1 : Assurer une vision commune au service des projets économiques de l'ESS.....	18
Objectif 10 : Garantir l'articulation des financements et une vision "projet"	18
Objectif 11 : Assurer une gouvernance partenariale afin d'évaluer les actions mises en œuvre	18
Objectif 12 : Continuer l'organisation de temps collectifs ouverts entre acteurs de l'ESS	19
Priorité 2 : Développer la territorialisation des actions en faveur de l'ESS	20
Objectif 13 : Renforcer le partenariat avec les EPCI pour une action de proximité.....	20
Objectif 14 : Faire monter en compétence les acteurs des tiers-lieux	20
Annexe 1 - Méthodologie de concertation mise en œuvre et remerciements	21
GLOSSAIRE	22

Introduction

Consolider les acteurs économiques de l'ESS

pour une réponse pertinente et innovante dans les territoires

Une stratégie opérationnelle en faveur des associations marchandes, des entreprises agréées ESUS, des entreprises engagées, des porteurs de projets d'innovation sociale, des SCOP/SCIC, ...

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire ?

Reconnue et encadrée depuis la Loi n°2014-856 relative à l'Economie sociale et solidaire, l'ESS est définie dans son article 1^{er} comme un « **mode d'entreprendre et de développement de l'activité économique** adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes » et notamment :

« 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

[...] »

Les entreprises de l'ESS sont constituées de l'ensemble des associations, sociétés coopératives, sociétés commerciales de l'ESS (ex : agréées ESUS), mutuelles, fondations, ...

L'Economie sociale et solidaire répond aux grands enjeux sociétaux et aux besoins des territoires (économie circulaire, emploi, solidarités...) par l'expérimentation et l'innovation, par le collectif et la mutualisation, par la mobilisation et la prise en compte des spécificités des territoires.

L'économie sociale et solidaire (ESS) place l'humain et le territoire au cœur de son activité économique. Les entreprises cherchent avant tout l'intérêt collectif, celui de leurs sociétaires (dans le cas des coopératives), de leurs adhérents ou de leurs bénéficiaires (pour les associations et les mutuelles). Elle couvre l'ensemble des domaines d'activité : agriculture, industrie, artisanat, commerce, culture, sport, sanitaire et social, nouvelles technologies, environnement...

Ses acteurs, présents au cœur des territoires, se regroupent autour d'un mode d'entreprendre commun qui concilie gestion démocratique, utilité sociale et performance économique. Son développement et la consolidation de ces modèles entrepreneuriaux bénéficient à l'ensemble de l'économie, à la fois en apportant des solutions locales qui s'appuient sur une main d'œuvre non délocalisable, mais également par la diffusion de ses valeurs (participation citoyenne et salariale, redistribution des profits dans les territoires, apport de solutions innovantes) au sein de l'économie dite « traditionnelle » qui permet une réponse agile et pertinente, notamment face aux crises. Ces

modèles, et surtout les modes d'organisation et de réaction face aux crises ont démontré leur capacité de résilience et de rebond¹.

L'adoption commune de la Stratégie Régionale 2022-2028 favorisera les interconnexions et les transmissions pour œuvrer à une économie plus engagée et adaptée à tous les territoires.

Et aujourd'hui, en Pays de la Loire ? ²

Plus de 15 000 établissements

Près de 162 000 emplois

Plus de 142 000 ETP

L'ESS, aux côtés des territoires sur tous les champs

En lien avec les politiques sur l'emploi, la transition énergétique, la santé ou le médico-social, l'ESS, par son déploiement dans tous les secteurs d'activité (services, tourisme, industrie, agriculture etc.) est en capacité d'apporter une réponse multi-sectorielle.

Bénéficiaire de la politique économique déployée sur le territoire régional, l'ESS est aussi un acteur majeur aux côtés de l'Etat, de la Banque des Territoires et des collectivités locales contribuant aux réflexions et en apportant des solutions concrètes et innovantes pour :

- Développer l'économie circulaire et permettre une réponse de proximité et adaptée aux territoires, par exemple sur la gestion des bio-déchets,
- Adapter l'habitat aux publics seniors ou en situation de handicap,
- Animer tous les territoires par une réponse multi-servicielles et une vie associative riche,
- Contribuer au développement du tourisme pour tous, en renforçant le tourisme social,
- Apporter une réponse pertinente aux enjeux liés au "bien-manger" et à une alimentation locale et de qualité,
- Offrir des services et des produits "made in Pays de la Loire" pour les entreprises,
- Développer la culture et le patrimoine de la Région, pour tous les publics,
- Conforter la pratique sportive pour tous en cohérence avec les orientations du projet sportif de territoire arrêté par la Conférence régionale du sport en 2022 etc...

L'ESS pourra également être un fournisseur de proximité pour l'institution régionale et les autres collectivités et acteurs des Pays de la Loire, au travers d'une politique d'achat public tournée vers le tissu économique local. Pour cela, le site "<https://solutions-sefournir-paysdelaloire.fr/>" pourra également constituer un relais de croissance.

¹ Etude « Un Horizon d'avance » - France Active et Catalys, 2022

² Source INSEE FLORES 2018

Au-delà de considérer l'ESS comme un acteur pleinement intégré à l'ensemble des politiques régionales, les partenaires (Région, Etat et Banque des Territoires) souhaitent soutenir ce modèle entrepreneurial qui apporte une réponse de proximité et agile dans les territoires.

Les promulgations de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (dite Loi « Hamon ») puis de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi « NOTRé ») légifèrent le développement de l'ESS reconnaissant ainsi son impact économique, social et territorial. Dans ce cadre, la compétence de développement de l'ESS est dévolue aux Régions. A ce titre, celles-ci construisent une Stratégie Régionale de l'ESS notamment en concertation avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et les acteurs territoriaux.

L'un des points forts de la Stratégie Régionale de l'ESS 2017-2021 a été sa capacité à faire travailler les acteurs entre eux, notamment les financeurs pour la construction de dispositifs communs et des réponses partagées aux projets. Pour ancrer cet atout et aller au-delà des conditions réglementaires, l'Etat (au travers de la DREETS et de la DRAJES) et la Banque des Territoires ont animé la concertation aux côtés de la Région. Ces trois partenaires piloteront ensemble la SRESS 2022-2028.

Plusieurs temps de concertation sont ainsi venus alimenter cette nouvelle stratégie 2022-2028. Tout d'abord, un bilan a pu être réalisé en 2021 avec les pilotes de la stratégie 2017-2021, la CRESS, l'Etat (DREETS et DRAJES) et la Région Pays de la Loire. Cet état des lieux a pointé une plus grande interconnaissance des acteurs de l'ESS favorisant une meilleure articulation des actions et des dispositifs. Des habitudes de travail ont été mises en place permettant des réflexions et des actions communes. Les financeurs et les acteurs de terrain ont travaillé de concert au service de tous les projets et publics (entreprises, scolaires, bénévoles etc.). Pour exemple, cela a permis de renforcer des dispositifs communs tels que le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), co-piloté par l'Etat et la Banque des Territoires et co-financé par la Région, ou appuyer au développement de modèles innovants et collaboratifs tels que les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) soutenus par deux dispositifs complémentaires opérés par la Région Pays de la Loire et l'Etat en lien avec la CRESS. Parallèlement, cela a également permis l'ouverture de dispositifs dits "ESS" à l'ensemble de l'économie, tels que Pays de la Loire Rebond ou Pays de la Loire Entrepreneurs engagés portés par France Active, qui démontre un partage des valeurs (engagement social et environnemental, lien au territoire...) par un plus grand nombre.

Les temps de concertation, lors de la Conférence ESS en 2020 et des deux ateliers regroupant les acteurs majeurs fin 2021 ont ensuite permis une expression de l'état des lieux et des besoins autour de l'accompagnement et du financement des projets économiques de l'Economie Sociale et Solidaire. Ils ont mis en exergue les points d'amélioration, notamment autour du développement de ce mode d'entrepreneuriat et de son accompagnement dans un objectif de garantir sa pérennité.

Par ailleurs, ces différents temps d'échange permettent de démontrer la présence d'un écosystème partenarial maillé et riche sur le territoire. Ces acteurs ont une grande capacité à innover et à interagir en faveur des projets. La prochaine Stratégie régionale aura pour enjeu d'assurer un lien avec les autres opérateurs du développement économique afin d'assurer un accompagnement complet et fluide des porteurs de projets économiques de l'ESS.

La capacité à s'appuyer sur un écosystème riche et au service des porteurs de projets favorisera la pertinence et la mise en valeur d'un modèle qui se déploie et peut inspirer l'économie ligérienne pour des réponses innovantes qui résistent face aux crises (implication des salariés, des

fournisseurs/clients, réponses de proximité, agilité, écoute client-terrain, réinvestissement des bénéfices au service du développement etc.).

Pour favoriser la diffusion de ses valeurs et des atouts de ce modèle, les pilotes, Région Pays de la Loire, Etat (DREETS/DRAJES) et Banque des Territoires, souhaitent, au travers de cette nouvelle Stratégie Régionale de l'ESS 2022-2028, accompagner l'émergence et la pérennité des projets économiques de l'ESS (Axe 1) et créer un réseau d'accompagnement maillé élargi en soutien des projets (Axe 2).

Axe 1 – Accompagner l'émergence et la pérennité des projets économiques de l'ESS

La région des Pays de la Loire est une terre d'entrepreneuriat et de solidarité. Ainsi, malgré le recul prolongé d'activité lié à la pandémie de Coronavirus, le dynamisme entrepreneurial s'est confirmé en France avec une augmentation de + 4 %, contre une évolution de + 3 % en moyenne par an sur la décennie 2009-2019. Les Pays de la Loire s'inscrivent légèrement au-dessus de la tendance avec 42 695 entreprises créées en 2021 soit +22 % par rapport à 2020. Le territoire compte également un nombre de bénévoles et d'associations très important (en 2019, 24 associations pour 1 000 habitants, contre 23 à l'échelle nationale).

Depuis de nombreuses années et plus particulièrement récemment lors de la crise sanitaire, le territoire a démontré une capacité à faire ensemble au service des porteurs de projet et des entreprises. La Région a ainsi mis en place le seul fonds d'urgence porté par l'ensemble des EPCI et des départements aux côtés de la Banque des Territoires : le fonds territorial Résilience.

Afin d'allier ces deux points majeurs, il est nécessaire de continuer à s'appuyer sur l'écosystème en place pour consolider le parcours des entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Si la dernière Stratégie Régionale de l'ESS a pu démontrer les atouts de ce mode d'entreprendre auprès d'un public large et développer un tissu à son service, l'ambition est aujourd'hui de mieux détecter, mieux accompagner et mieux valoriser les projets économiques au service d'une économie performante et agile sur les territoires.

⇒ **Ambition : Mise en place d'un fil rouge de l'accompagnement : détecter / accompagner / valoriser**

Priorité 1 : Garantir un accompagnement de qualité tout au long du projet entrepreneurial

Le territoire régional est composé d'un tissu organisé et compétent en faveur du développement économique. Plusieurs acteurs interviennent ainsi sur les différentes phases du parcours du porteur de projet puis du chef d'entreprise.

L'Economie Sociale et Solidaire bénéficie d'un réseau présent dans chaque département, avec une coordination assurée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire. Au-delà de ces acteurs qui connaissent parfaitement les spécificités de projets de l'ESS (ancrage territorial, modèle économique des associations, portage collectif de projets), la région bénéficie également d'un tissu structuré sur l'accompagnement et le financement de la création d'entreprise.

La Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire a pour ambition d'assurer un socle commun d'accompagnement via l'écosystème de la création sur les compétences indispensables à la gestion d'une entreprise (juridique, gestion, recrutement...) et de venir le renforcer par l'appui des réseaux de l'ESS sur leurs spécificités. L'articulation sera démontrée par la capacité à assurer un fil rouge de l'accompagnement par l'un ou l'autre des acteurs, par exemple au travers de réorientations ou de suivi commun de projets.

Objectif 1 : Accompagner l'entrepreneuriat (création/reprise) dans l'ESS vers des modèles pérennes

L'un des premiers objectifs est d'assurer un accueil des porteurs de projet économiques de l'ESS par un acteur en proximité. Le territoire bénéficie en effet d'un écosystème riche pour accueillir et orienter les porteurs de projet (BGE, consulaires, CAE, association de prêt d'honneur etc...).

Afin d'assurer la pertinence et la plus-value des acteurs de l'ESS, les pilotes seront attentifs à ce que les projets de l'ESS puissent bénéficier d'un accès équivalent au « parcours du créateur », ce qui garantira la pérennité économique des projets.

Celui-ci sera complété ou substitué en tant que de besoin par l'offre de service des réseaux départementaux de l'ESS, qui présenteront une offre collaborative et complémentaire.

Action 1 : Accueillir et financer les porteurs de projets ESS au travers des dispositifs d'accompagnement à la création

Indicateurs :

- 1) Nombre de projets ESS dans les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat (Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, Prêt d'honneur, Pays de la Loire Prime Création, Garantie, etc.)
- 2) Nombre de porteurs de l'ESS accueillis notamment par la CRESS, les réseaux départementaux de l'ESS et l'écosystème de la création

Action 2 : Faciliter la transmission saine et la reprise en SCOP au travers du soutien à l'URSCOP

Indicateur :

- 1) Nombre de transmissions/reprises accompagnées et nombre d'emplois associés

Objectif 2 : Accompagner les entreprises dans leur développement ou leur changement d'échelle

Au-delà de l'accompagnement à l'émergence, les acteurs ont exprimé l'importance de soutenir les projets dans toutes les phases de développement. Les structures de l'ESS peuvent effectivement connaître des phases de croissance plus complexes à gérer que ce soit en termes de recrutement ou de gestion financière. Certains réseaux construisent actuellement des programmes d'accélération pour accompagner le changement d'échelle.

Les entreprises doivent également être soutenues dans leurs différentes phases de transition que ce soit transition écologique ou numérique. Afin d'accompagner leur transition vers des projets à impact social et territorial, La Banque des territoires investira pour des territoires plus inclusifs et plus durables.

Les dispositifs existants de l'Etat et de la Région doivent être mobilisés plus largement ; les entreprises de l'ESS étant le plus souvent éligibles, parfois sans le savoir. Ils se déclinent sous forme de subventions ou de prêts mais également, pour la Banque des Territoires, via de l'investissement dans les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises de l'ESS afin d'accompagner le développement économique local (transition alimentaire, tiers-lieux, insertion par l'activité économique, habitat social, innovation sociale...). L'enjeu réside alors dans la portée à connaissance de ces outils et la mise en valeur de témoignages d'entreprises de même profil en ayant bénéficié.

Par ailleurs, l'Accord régional entre l'Etat et la Région relatif aux programmes des fonds structurels européens FEDER-FSE+-FTJ prévoit notamment qu'en s'appuyant sur un organisme intermédiaire national, l'intervention de l'Etat puisse porter sur le financement d'outils tels que les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA).

Action 3 : Financer et accompagner les entreprises au travers des dispositifs de conseil, d'aide au développement ou d'aide à la numérisation

Indicateur :

1) Nombre de projets financés au travers de Pays de la Loire Conseil, du DLA, de la prestation conseil RH (DREETS), de Pays de la Loire Entrepreneurs Engagés et de Pays de la Loire Investissement Numérique

Objectif 3 : Consolider le modèle économique et les emplois des structures de l'ESS en cas de fragilités

La crise sanitaire a démontré le besoin des entreprises d'être accompagnées en amont des difficultés. Un appui humain est majeur pour aider à la mise en place à la fois d'actions urgentes et la prise de recul nécessaire pour repenser l'organisation et parfois le modèle économique. Les partenaires ont pu mettre en place des solutions d'appui au travers d'opérateurs de proximité qu'il conviendra de faire connaître auprès de l'ensemble des structures de l'ESS.

En complémentarité, les dispositifs existants ayant prouvé leur pertinence, ils continueront d'agir au travers notamment du dispositif Pays de la Loire Rebond, porté par France Active.

Action 4 : Poursuivre les dispositifs de soutien et d'appui aux structures d'utilité sociale fragilisées par le contexte économique

Indicateurs :

Au sein du dispositif Pays de la Loire Rebond opéré par France Active :

- 1) *Nombre d'entreprises accompagnées*
- 2) *Nombre d'emplois sauvés*
- 3) *Nombre et montant de prêts accordés*

Objectif 4 : Promouvoir l'innovation sociale dans toutes les entreprises

L'innovation sociale est caractérisée par la réponse à un besoin non couvert sur un territoire. Elle vise à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux ou sociétaux dans tous les secteurs : alimentation, mobilité, énergie, habitat, santé...

Elle peut être portée par toutes les entreprises, au-delà du seul périmètre "ESS". Elle permet de plus en plus une stratégie d'entreprise adaptée aux territoires et ancrée localement, ce qui assure la stabilité des emplois et de création d'une richesse redistribuée au local.

Les partenaires encourageront la recherche et développement en ce domaine, notamment par la tenue d'une Conférence ESS dédiée à ces thématiques (financement, accompagnement, exemples et témoignages etc.). Les financeurs, et plus particulièrement la Région Pays de la Loire, soutiendront ces projets aux côtés des acteurs de l'innovation tels que Bpifrance. L'Etat de son côté sera attentif à soutenir les projets à dimension « innovation sociale » à travers le fonds de développement de la vie associative au titre du volet « nouveaux projets ».

En outre, l'Accord régional entre l'Etat et la Région relatif aux programmes des fonds structurels européens FEDER-FSE+-FTJ prévoit que l'innovation sociale figure parmi les principales priorités de l'Etat pour les volets déconcentrés en région des Pays de la Loire du programme national FSE+ et du programme national Fonds pour une Transition Juste, y compris pour la partie de mise en œuvre en délégation de gestion à des organismes intermédiaires.

Action 5 : Financer des projets porteurs d'innovation sociale pour garantir une économie adaptée au territoire et résiliente, notamment au travers du financement des pilotes ainsi que des fonds structurels européens (FEDER-FSE+-FTJ).

Indicateurs :

- 1) *Thématique de l'innovation sociale étudiée et débattue dans une Conférence ESS (R&D, financement, exemples passés et à venir)*
- 2) *Nombre de projets bénéficiaires du dispositif Innovation Sociale de la Région et couverture géographique du dispositif*

Objectif 5 : Faciliter l'émergence et la structuration de projets économiques collectifs

Lors de la concertation, les acteurs de l'accompagnement ont pu exprimer la croissance des projets collectifs sur les territoires. Cela démontre une envie grandissante de s'engager à plusieurs au bénéfice de projet qui font "sens". Chacun peut amener ses propres compétences et démultiplier ainsi la capacité du projet à se structurer et émerger.

Néanmoins, cela nécessite une réponse appropriée par les accompagnateurs, que ce soit sur le plan juridique (quel statut ?), humain (comment faire à plusieurs ?) ou du temps nécessaire généralement

plus long. L'adage "Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin" est réellement pertinent dans ce cas. Les réseaux ont exprimé la nécessité de trouver les partenaires appropriés que ce soit en termes de compétences ou de financement. La CRESS est également un appui fort dans le cas de ces projets qui peuvent parfois avoir une portée régionale (ex : Tiers-lieux, PTCE).

La Région, avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, pourra apporter une réponse organisationnelle à ces projets en lançant des journées annuelles de rencontre entre porteurs de projet et partenaires intéressés (compétences, financière, locaux etc.) dans les territoires. Cela permettra d'apporter une visibilité à ces projets qui démarrent parfois de manière individuelle pour aboutir à une réponse collective.

Action 6 : Favoriser la rencontre entre porteurs de projets et potentiels partenaires ESS ou hors ESS notamment par la création d'une journée de rencontre par territoire

Indicateur :

1) Nombre de projets partenariaux consolidés

Quelle ambition pour 2025 ?

- Une hausse de 15% de la représentation des entreprises de l'ESS dans les dispositifs de droit commun
- Des projets financés au titre de l'innovation sociale dans tous les départements
- Une conférence ESS
- Des partenariats élaborés au cours des journées « je suis, je cherche ... »

Priorité 2 : Professionnaliser l'environnement au bénéfice des projets

Objectif 6 : Améliorer la connaissance des compétences disponibles dans les réseaux de l'ESS

Afin de s'assurer que les porteurs de projet bénéficient d'une réponse équivalente dans tous les territoires, il est nécessaire aujourd'hui de construire un référentiel commun de compétences. Celui-ci permettra de mettre en lumière les compétences communes et nécessaires, souvent disponibles auprès de l'écosystème plus généraliste de la création d'entreprise et des réponses plus spécifiques apportées et développées par les réseaux départementaux de l'ESS et la CRESS. Afin de répondre précisément au besoin exprimé par le porteur, des projets pourront être réorientés vers les structures les plus pertinentes ; des appuis ponctuels pourront également être apportés par d'autres. Dans ce cas, un chef de file, un référent du projet, devra être clairement identifié afin d'assurer un fil rouge et un parcours complet pour le porteur de projet.

Par ailleurs, l'Accord régional entre l'Etat et la Région relatif aux programmes des fonds structurels européens FEDER-FSE+FTJ prévoit notamment qu'en s'appuyant sur un organisme intermédiaire national, l'intervention de l'Etat puisse porter sur le financement d'une action de tête de réseau dans le domaine de l'ESS.

Action 7 : Cartographie des compétences des organismes (en lien avec l'outil ESSOR)

Indicateurs :

- 1) Nombre de projets réorientés par les réseaux départementaux
- 2) Nombre de projets pilotés par les réseaux ESS avec l'appui de compétences externes

Objectif 7 : Renforcer la spécialisation des réseaux sur leur plus-value par rapport au parcours « classique » de la création d'entreprise

Afin de construire des parcours complets pour les porteurs de projet, au travers de leurs soutiens, les pilotes encourageront les acteurs de l'ESS à consolider leurs compétences spécifiques par la veille et l'échange de bonnes pratiques. De nombreux acteurs de la création et création innovantes peuvent être amenés à accueillir et accompagner des projets, notamment grâce à la démocratisation des modèles de l'économie sociale et solidaire. Des vues communes sur les projets permettront de s'assurer de la bonne articulation des accompagnements et des dispositifs, de leur intervention « au bon moment » et d'avoir une réponse individualisée par projet.

Ainsi, les réseaux de l'ESS continuent d'apporter une réponse qualitative sur des projets collectifs, nécessitant un ancrage territorial, ou encore avec un modèle économique hybride. Pour maintenir ce niveau de service, l'entraide et l'échange au niveau régional est indispensable. Les réseaux plus matures pourront apporter un appui aux réseaux le nécessitant. Les positionnements adéquats seront alors à définir.

Action 8 : Poursuite du soutien financier des pilotes auprès des Réseaux Départementaux, pour un accompagnement spécifique sur les projets ESS (modèle juridique, modèle économique, ancrage territorial, multi-partenariaux)

Indicateur :

- 1) Nombre de projets accompagnés par les acteurs de l'ESS

Action 9 : Continuité des temps d'échanges de bonnes pratiques en vue de favoriser la montée en compétences de tous les réseaux

Indicateur :

1) Nombre de rencontres (ex : temps de coordination organisés par la CRESS)

Objectif 8 : Accompagner la professionnalisation du modèle associatif au service du modèle économique

Afin d'accompagner les acteurs de la vie associative, la Région, l'Etat, à travers notamment l'organisation des journées régionales biennales destinées aux structures d'appui à la vie associative, ainsi que la Banque des territoires, entretiennent un dialogue constant avec eux pour mieux cerner leurs besoins et y répondre. L'organisation des Rendez-vous de la vie associative en 2018 et l'organisation des Rencontres départementales de la vie associative en 2019 ont permis de soulever les attentes des associations et des bénévoles et d'établir un Plan régional de soutien à la vie associative, entré en vigueur début 2021, qui a déjà bénéficié à 35 projets. Depuis 2017, ce sont 557 dossiers qui ont été soutenus par la Région sur le thème de la solidarité et de la vie associative.

Par ailleurs, le travail de diagnostic et d'état des lieux engagé dans le cadre de la démarche « GUID'ASSO » visant à identifier les ressources existantes en matière d'accompagnement des associations locales et celles à développer, sera également pris en compte pour améliorer le chaînage de l'accompagnement des porteurs de projets. Une articulation sera recherchée avec les réseaux d'appui à la vie associative afin que les porteurs de projets ayant choisi le statut associatif et s'inscrivant dans l'ESS puissent bénéficier d'un accompagnement optimal.

Action 10 :

- Favoriser la formation des bénévoles et encourager leur mise en réseau en créant des synergies inter-associatives.
- Soutien du FDVA 1 à la formation des bénévoles afin de consolider les compétences des bénévoles dirigeants, bénévoles réguliers et nouveaux bénévoles, avec un soutien pluriannuel possible à partir de 2022,
- Soutien à la fondation régionale du bénévolat qui œuvre en faveur de la sensibilisation des jeunes au bénévolat,
- Soutien à la formation à la gestion associative afin d'offrir à davantage de bénévoles cette possibilité,
- Valorisation des bénévoles, notamment en organisant chaque année depuis 2016 la journée des bénévoles,
- Encourager les solidarités et l'entraide entre associations pour consolider leur fonctionnement,
- Aider au fonctionnement des associations via le FDVA 2
- Organiser avec la DRAC le Forum Entreprendre dans la culture (biennal) pour accompagner le développement économique des acteurs de la culture
- Accompagner les projets dans le champ du sport en déclinaison des priorités du projet sportif de territoire défini par la conférence régionale du sport

Indicateurs :

1) Nombre de projets dans les AAP « Connexion », « Support » ou « Mutualisation.

2) Nombre de projets bénéficiant du plan de soutien régional à la vie associative (≈ 35 en 2021)

3) Nombre de projet émergeant au soutien via le FDVA 2

Objectif 9 : S'appuyer sur les réussites pour valoriser l'entrepreneuriat dans l'ESS

La concertation a pointé la difficulté des porteurs de projet et des acteurs intermédiaires de pouvoir appréhender de manière fine les dispositifs et actions de la Région ou des autres financeurs. De plus, la valorisation des projets de l'ESS reste indispensable pour encourager ce mode d'entrepreneuriat et diffuser ses atouts en faveur de l'engagement et de l'ancrage territorial. Afin de mettre en lumière des bénéficiaires phares, une communication concertée et mettant en valeur des entreprises ayant bénéficié d'accompagnement humain et financier, facilitant leur réussite, sera mise en œuvre.

Les outils tels que le portail ESSOR ou le site entreprisespaysdelaloire.fr pourront être de bons canaux de communication dont la portée sera à accentuer.

Action 11 : Valoriser les projets ayant bénéficié de regards/accompagnements croisés

Indicateur :

1) Diversité et régularité des supports de communication utilisés (vidéos, posts sur les réseaux sociaux, interview magazines ...), témoignages lors d'évènements

Quelle ambition pour 2025 ?

- Une cartographie des compétences avec un socle commun et des spécialités
- Des projets suivis par plusieurs partenaires mais toujours un référent identifié
- Des projets valorisés dans tous les territoires, créateurs d'emploi et de valeur

Axe 2 : Créer un réseau d'accompagnement maillé élargi en soutien des projets

La Stratégie régionale ESS 2017-2021 a permis la mise en place de temps réguliers entre les acteurs de l'ESS permettant une meilleure connaissance des enjeux et missions de chacun. Aujourd'hui, l'enjeu de la SRESS 2022-2028 est de mettre cette articulation au service des projets, en encourageant une vision « bénéficiaire final ». Un écosystème maillé et compétent permettra une réponse fluide et pertinente auprès du porteur, et à terme consolidera son projet et sa mise en œuvre. Il favorisera un développement plus rapide et structuré de son entreprise. Cette articulation devra également intégrer les collectivités locales que ce soit par leur présence directe dans les dispositifs d'aide, ou par l'assurance que les projets présentés répondent aux besoins du territoire. De nombreux projets de l'ESS œuvrent en effet en faveur d'une animation locale, irriguée par les citoyens.

⇒ **Ambition : proposer un parcours complet de services aux porteurs de l'ESS**

Priorité 1 : Assurer une vision commune au service des projets économiques de l'ESS

Objectif 10 : Garantir l'articulation des financements et une vision "projet"

Afin d'assurer un parcours complet pour le porteur de projet, quelques réseaux départementaux exprimaient leur capacité à rassembler de nombreuses compétences, au travers notamment de revues de projet ; chaque acteur pouvant dès lors intervenir au moment opportun et éviter une étude nouvelle du dossier à chaque nouvelle étape. Les partenaires seront attentifs à ce que ces comités se déploient dans tous les territoires en intégrant des compétences diverses au moment adéquat.

De plus, à la suite de la mise en œuvre de la SRESS 2017-2021, des comités des financeurs se sont tenus régulièrement notamment en vue de l'organisation de la conférence ESS. Les pilotes souhaitent poursuivre ce mode d'organisation en l'orientant pleinement vers le financement des porteurs de projet structurants et la recherche de la bonne articulation des outils.

Action 12 :

Mise en place de revue de projets dans tous les départements en présence des porteurs : déterminer le bon niveau de compétences nécessaires sur la base de la cartographie établie

Indicateur :

1) Revue de projets régulière sur les territoires

Action 13 :

- Mise en place de temps réguliers d'échanges entre financeurs autour de projets identifiés comme clés ou structurants (Etat, Région, Banque des Territoires) pour favoriser l'échange d'informations sur les projets et l'effet de levier des soutiens.
- Poursuivre la concertation au sein de la commission régionale du FDVA au sein de laquelle les propositions de financement sont présentées et discutées avec les services de l'Etat, les collectivités (Service Vie Associative de la Région notamment) et le secteur associatif.

Indicateur :

1) Revue des financeurs bimestrielle a minima par exemple sur des projets de PTCE ou de tiers-lieux

Objectif 11 : Assurer une gouvernance partenariale afin d'évaluer les actions mises en œuvre

Afin d'assurer un suivi et une évaluation réguliers de la Stratégie régionale de l'ESS, les pilotes conviennent de temps institutionnels et techniques au travers d'instances complémentaires et opérationnelles de gouvernance :

Le comité de pilotage, organe de coordination de la SRESS, définit les orientations en tenant compte des conclusions de la conférence régionale et s'assure de leur mise en œuvre. Il se compose *a minima* des représentants institutionnels de l'Etat (DREETS/DRAJES), de la Région Pays de la Loire et de la Banque des Territoires, d'un représentant de la CRESS et des acteurs territoriaux et financiers de l'ESS. Il se réunit une fois par an.

Le comité technique, organe de mise en œuvre opérationnelle de la SRESS, suit et coordonne la mise en œuvre du plan d'actions et veille à son adaptation aux spécificités locales (besoins, moyens, interlocuteurs, partenariats existants...). Il pourra aussi permettre d'échanger sur l'adaptation de certains dispositifs d'aide pour qu'ils correspondent davantage aux besoins du territoire et garantissent une bonne articulation des leviers. Il se compose des services techniques de l'Etat

(DREETS/DRAJES), de ceux de la Région (Direction de l'Entreprise et l'Innovation) et de la Banque des Territoires auxquels pourront être associés les acteurs concernés selon les thématiques abordées (territoire, filière, financements...). Le comité technique se réunit *a minima* deux fois par an et en amont du COPIL.

Action 14 : Mise en place du Comité de pilotage de la SRESS (COPIL)

Indicateur :

1) Tenue du COPIL annuel et évaluation de la SRESS

Action 15 : Mise en place du Comité technique de la SRESS (COTECH)

Indicateur :

1) Tenue du COTECH deux fois par an et ajustements de certaines actions/dispositifs

Objectif 12 : Continuer l'organisation de temps collectifs ouverts entre acteurs de l'ESS

La Loi ESS de 2014 indique que les Régions organisent tous les deux ans une Conférence régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, en collaboration avec les acteurs du territoire (entreprises, syndicats, réseaux, collectivités territoriales, financeurs, chercheurs). Ce temps fort permet de débattre des stratégies et des orientations publiques en matière d'ESS et donnent lieu à des propositions d'actions.

La Conférence ESS est un organe de concertation, donnant lieu également à certaines obligations réglementaires telles que des échanges sur l'agrément ESUS.

Par ailleurs, les partenaires souhaitent investiguer des thématiques transversales lors de ces rencontres permettant d'ouvrir les questionnements à un champ plus large d'acteurs. Des thèmes comme l'entrepreneuriat dans les territoires, l'innovation sociale ou l'engagement pourront ainsi être débattus, ce qui permettra d'encourager les liens en dehors de l'écosystème "ESS".

Action 16 :

Investiguer des thématiques transversales (économie de proximité, innovation sociale, accompagnement à l'entrepreneuriat engagé ...) lors des Conférences ESS

Indicateurs :

1) 3 conférences ESS biennales sur la durée du Schéma (2023, 2025, 2027)

2) Présence de partenaires et porteurs hors périmètre ESS

Quelle ambition pour 2025 ?

- Des revues de projets régulières avec des solutions concrètes apportées aux porteurs de projet
- Un outil de suivi partagé des projets dans les territoires
- Des projets structurants ayant trouvé le financement nécessaire à leur développement

Priorité 2 : Développer la territorialisation des actions en faveur de l'ESS

Objectif 13 : Renforcer le partenariat avec les EPCI pour une action de proximité

Les projets de l'Economie Sociale et Solidaire répondent majoritairement à des besoins exprimés par les territoires. Depuis plusieurs années, on observe que les EPCI s'impliquent plus fortement dans les projets selon des modalités variées : mise à disposition de locaux ou de salariés, financement, implication dans la gouvernance par exemple en cas de SCIC etc.

Aussi, les pilotes seront attentifs à leur bonne intégration dans les différents dossiers soutenus, leur avis positif et leur implication étant un atout majeur pour la mise en œuvre des projets.

De plus, deux leviers d'actions sont également envisagés au titre de ses politiques territoriales :

- Les contrats avec les EPCI qui pourront, à la demande de l'EPCI, porter sur des projets d'acquisitions, rénovation, aménagement des projets de tiers-lieux répondant aux critères de l'ESS
- Les aides aux communes et centralités pour lesquelles des projets de tiers-lieux seraient identifiés.

Actions 17 et 18 :

- Intégrer les enjeux de l'ESS dans la stratégie territoriale régionale
- S'assurer de l'implication des EPCI dans les dispositifs (financier, gouvernance – SCIC, mise à disposition de locaux etc...)

Indicateur :

1) Pourcentage de projets co-financés par un EPCI

Objectif 14 : Faire monter en compétence les acteurs des tiers-lieux

Le contexte régional a fortement évolué en quelques années. La notion de tiers-lieu s'est popularisée, entraînant une croissance des sollicitations et de besoins non-couverts, notamment de la part de nouveaux acteurs (collectivités locales...), et ce tout particulièrement sur la phase d'émergence des projets. La région comprend par ailleurs des projets de plus en plus matures, ainsi qu'un nombre croissant de tiers-lieux en activité, ce qui soulève de nouvelles problématiques à résoudre ensemble (mutualisation d'emplois, sollicitations pour des visites, etc.).

Actions 19 et 20 :

- Accompagner les tiers-lieux en bonne articulation avec les autres institutions publiques (Banque des Territoires/Région/Opérateurs locaux et nationaux/Départements...)
- Appui dans le déploiement du réseau régional des tiers-lieux "Cap Tiers-lieux ", labellisé par l'Etat

Indicateurs :

- 1) Nombre de tiers-lieux accompagnés par Cap Tiers-lieux
- 2) Pérennité à 3 ans des tiers-lieux financés

Quelle ambition pour 2025 ?

- Une diffusion de la stratégie régionale dans les territoires, notamment grâce aux développeurs économiques
- Des EPCI présents lors de la conférence ESS

Annexe 1 - Méthodologie de concertation mise en œuvre et remerciements

La Région des Pays de la Loire, l'État (DREETS et DRAJES) et la Banques des Territoires se sont associés dans la démarche d'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS) 2022-2028.

La concertation des acteurs a été menée en fin d'année 2021 autour de deux ateliers ciblés sur les enjeux suivants :

- L'accompagnement des projets économiques ESS – 19 novembre 2021
- L'accès au financement des projets économiques de l'ESS – 7 décembre 2021

La Région des Pays de la Loire, l'État (DREETS et DRAJES) et la Banques des Territoires souhaitent remercier l'ensemble des participants à ces temps de concertations :

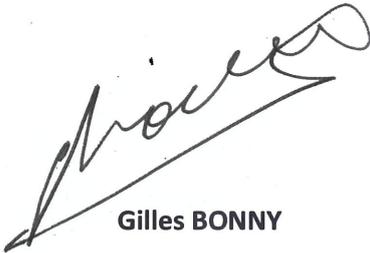
- Les réseaux départementaux de l'ESS :
 - Ecosolies (44)
 - IRESA (49)
 - APSS (53)
 - CEAS de la Sarthe (72)
 - Pôle ESS Vendée (85)
 - CEAS de la Vendée (85)
- La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire (CRESS)
- L'association régionale des Cigales Pays de la Loire
- L'Union régionale des SCOP de l'Ouest (URSCOP)
- France Active Pays de la Loire
- RésO Villes

GLOSSAIRE

AAP	Appel à projets
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
ETP	Équivalent temps plein
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
FTJ	Fonds pour une transition juste
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative
URSCOP	Union régionale des Scop de l'Ouest

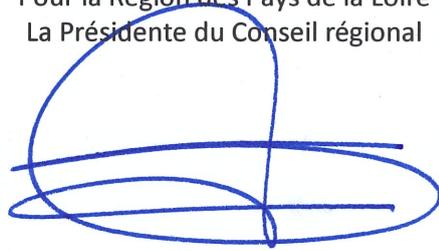
Fait à Trélazé, le 10 novembre 2022

Pour la Banque des Territoires
Pays de la Loire
Le Directeur régional adjoint



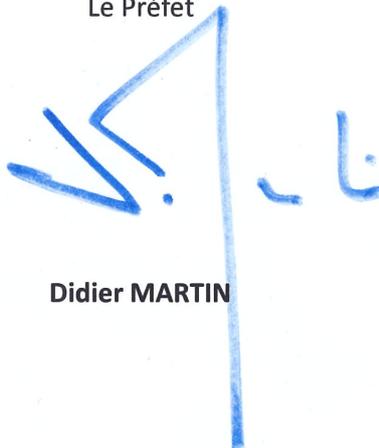
Gilles BONNY

Pour la Région des Pays de la Loire
La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

Pour La Préfecture de la région Pays de La Loire
Le Préfet



Didier MARTIN

ESS